

Le Conseil Municipal de Blesle s'est réuni vendredi 30 mai à 20H30. Tout les Conseillers étaient présents à l'exception M. Jacques Barraud, excusé.

SITUATION DU BUREAU DE POSTE

Monsieur le maire rappelle que durant le dernier mandat la mairie avait déjà eu plusieurs entrevues avec La Poste qui souhaite depuis longtemps que Blesle passe à une Agence Postale Communale, voulant réduire le nombre de bureau de Poste. Dans ce cas, la Poste verserait un défraiement pour 15h de travail par semaine effectué par un employé communal.

La loi permet de conserver le bureau de Poste avec un minimum d'heures d'ouverture de 15 heures. Dans ces conditions, la Poste n'est pas tenue de remplacer le personnel absent. Aujourd'hui le bureau de Poste comptabilise en moyenne 20 opérations par jour d'ouverture.

La Poste renouvelle aujourd'hui sa demande de partenariat faute de quoi les horaires d'ouverture seront obligatoirement revus avec un redéploiement des heures et une fermeture possible le samedi matin. Dernièrement, il a été constaté que le bureau de Poste de Blesle restait régulièrement fermé aux heures d'ouverture prévues.

Le Conseil Municipal décide de maintenir sa position de ne pas accepter l'Agence Postale Communale dans l'immédiat. La question sera posée par la municipalité au cours d'une réunion publique pour connaitre le point de vue des utilisateurs.

ACHAT TERRAINS AU CCAS

Le CCAS est actuellement propriétaire d'une partie du terrain de foot au Roudey ainsi que de 490 m2 à La Chapelle d'Allagnon. Le Conseil Municipal décide d'acquérir ces 2 terrains pour un euro symbolique par acte administratif.

CONVENTION CANTINE AVEC LE COLLEGE

Le Collège propose à la commune la signature d'une convention de fourniture de repas scolaires aux élèves de primaire et de maternelle de la Commune de Blesle. La convention fixe les modalités de l'organisation fonctionnelle et financière de ce service. La commune s'engage à mettre à disposition 1 agent de 9h00 à 9h30 pour la mise en place, 1 agent de 13h30 à 14h30 pour le nettoyage et 2 agents de 11h30 à 12h15 pour la surveillance, le service et l'aide aux élèves.

Le Conseil Municipal accepte la signature de cette convention.

VIREMENT CREDIT AU BUDGET CAMPING

Une correction doit être apportée pour le paiement de l'impôt sur les Sociétés dû par le camping. Un virement de 267,00 € doit être fait de l'article 6152 au 695.

ACHAT PARCELLE PAR LA COMMUNE

Lors d'un bornage à Terret, Mr Chazal a proposé à la commune la cession d'un terrain de 51m2 permettant d'élargir la voirie et servant au stockage de pouzzolane .La mairie décide d'acquérir la parcelle pour l'euro symbolique et s'engage à supporter les frais de notaire.

TRAVAIL DES COMMISSIONS

- CCAS :

Mme Jacqueline Chevallet fait un point sur les 2 réunions du CCAS qui ont eu lieu depuis le début du mandat.

Un règlement intérieur a été rédigé. Le rôle du CCAS permettra des aides facultatives qui concernent les secours d'urgence au niveau alimentaire et énergétique.

Deux permanences mensuelles seront organisées pour l'accueil du public, les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois de 14h00 à 16h00.

Le problème d'un logement d'accueil d'urgence est soulevé. Le principe serait de répondre à une urgence dans l'attente d'une solution dans une structure mieux adaptée.

- Fonctionnement des commissions :

M. Patrice Douix suggère de nommer un responsable pour chaque commission qui se chargera d'en réunir les membres et de rapporter leurs travaux auprès du Conseil Municipal.

- Signalétique dans Blesle :

M. Philippe Gilibert demande des volontaires pour faire un état des panneaux existants et des besoins. Il faudra aussi décider des matériaux qui seront utilisés pour avoir une vraie cohérence dans la signalétique touristique du bourg.

Mme Jeanne-Marie Pothier et Mme Martine Rioux se proposent pour travailler sur le sujet avec Mr Gilibert.

- Commission des chemins :

La Commission des chemins se réunira le jeudi 5 juin à 18h30, à la mairie.

- Eclairage public :

Le Conseil Municipal rappelle à tous les habitants de signaler à la mairie tous défauts d'éclairage public.

QUESTIONS DIVERSES

- Droit de préemption :

Les biens cadastrés n° G 376 et G 377 sont laissés libre à la vente.

- Organisation du bureau de vote :

La Préfecture demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'organisation du bureau de vote. Le bureau de vote actuel n'étant pas accessible aux personnes à mobilité réduite, le Conseil Municipal propose de le déplacer au sous-sol du château des Mercoeur. Les panneaux d'affichage resteront à proximité de la Mairie.

- Devis de suivi des toitures du Moulin du Bos :

Pour un scellement des tuiles de rives, la réparation de la toiture en lauzes, de la cheminée et le dé moussage, le devis de l'entreprise Maurice NAILLER s'élève à 10 483,68 € HT. Le Conseil décide d'engager ces travaux.

- Travaux de voiries

Une consultation est lancée pour des travaux de voirie à Chadecol.

- Travaux de ravalement de façades :

Une consultation est lancée pour faire refaire l'entrée du parc des Mercœur avec le traitement de la façade du logement communal et du porche.

- Travaux pour l'accessibilité de l'Eglise St Pierre :

L'accessibilité de l'Eglise pourrait être facilitée par une rampe d'accès. La problématique réside dans la difficulté de concevoir une rampe tout en conservant la fermeture des portes. Une consultation sera lancée sur le sujet.

- Demande de participation aux frais de scolarité :

L'école Saint André demande une participation pour un élève résidant sur la commune de Blesle et étant scolarisé dans leur établissement. Le Conseil Municipal décide que cette participation est versée à la mairie de Massiac et non à l'établissement scolaire. Une réponse sera faite dans ce sens.

- Radar pédagogique :

Le Ministère de l'intérieur propose de transférer 1 radar pédagogique par commune. Ce transfert est gratuit. Les frais d'entretien des radars seront à la charge de la commune. Le Conseil Municipal décide de voir la faisabilité de l'installation au Babory avant d'en faire la demande.

- Problème Wifi :

M. Philippe Gilibert prévient le Conseil qu'il y a un souci potentiel avec le Wifi au camping. Si une personne se connecte l'adresse IP reconnue est celle du camping. Un routeur peut permettre d'éviter ce problème pour un montant de 190,00 € la première année puis de 130,00 € par an. Le Conseil Municipal décide d'engager cette dépense.

- Assemblée Générale des Plus Beaux Villages de France :

M. Patrice Douix fait un point sur l'assemblée Générale des « Plus beaux villages de France » à laquelle il a participé. Il fait l'état de sa composition et de son fonctionnement.

La réunion du Conseil Municipal se termine à 00h00 sur l'intervention de M. Thierry Verdier qui signale sa participation à la réunion de mise en place du SICTOM.